« Engagement de l'Adhérent »

Adhérer à l'Association Protection Foudre, implique, pour toute personne morale ou physique, de s'engager à :

- Promouvoir par l'intermédiaire de ses prestations, les valeurs que l'Association préconise et notamment le respect des guides et normes en vigueur sur le territoire français relatifs aux produits qui y sont distribués et aux conditions d'installation de protection qui y sont effectuées.
- Ne pas utiliser les actions de promotion de l'Association à des fins personnelles ou commerciales.
- Ne prendre des positions à l'extérieur de l'Association, en son nom, à l'égard de produits ou d'installations que si elles ont été préalablement approuvées à l'intérieur de l'association.

Au règlement des cotisations ultérieures, l'association vous adressera :

• un exemplaire de tout nouveau document réalisé par l'Association.

La cotisation à l'Association vous donnera la possibilité d'utiliser le sigle de l'Association dans les cas suivants :

- sur un stand
- sur des documents à caractère institutionnel et non commerciaux
- sur les cartes de visite des membres physiques déclarés par leur entreprise ou
- organisme
- les textes écrits par l'association, tels que les recommandation, avec mention obligatoire.

Le non respect de cet « engagement de l'Adhérent » peut entraîner à tout moment la radiation d'un adhérent. La décision est prise, à la majorité simple, par le bureau de l'Association.

Pour signature et accord	t	
Fait à	, le	
Nom:		
Fonction:		
Société / Organisme :		